

Nombre de Membres en exercice :	20
Nombre de Membres présents :	11
Nombre de suffrages exprimés :	14
Votes Pour :	13
Votes Contre :	00
Vote blanc ou nul :	00
Abstention :	01

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL SYNDICAL

N° CS-2023-33

Séance du 8 novembre 2023

L'an deux mille-vingt-trois, le huit novembre à dix-huit heures, se sont réunis dans la salle de réunion du SIEGA les membres du Conseil Syndical du SIAGA, sous la présidence de Jean-Louis Reynaud, Président en exercice, dûment convoqués le trente octobre deux mille-vingt-trois.

Monsieur DUFOUR Williams a été désigné secrétaire de séance.

Présents : Formant la majorité des membres en exercice.

Nom	Présent	Absent	Excusé	Pouvoir à	Nom	Présent	Absent	Excusé	Pouvoir à
Monsieur Freddy REY	X				Madame Dominique COMBAZ	X			
Madame Nadine REUX		X			Monsieur Alain PERROT	X			
Monsieur Williams DUFOUR	X				Monsieur Bertrand PUGNOT			X	Alain Perrot
Monsieur Daniel BATON	X				Madame Evelyne LABRUDE			X	Roger Journet
Monsieur Fabien GALLICE			X		Monsieur Pierre FAYARD	X			
Monsieur Éric PHILIPPE	X				Monsieur Roger JOURNET	X			
Monsieur Jean-Louis REYNAUD	X				Monsieur Marc GAUTIER	X			
Monsieur Raymond VAGNON	X				Monsieur Robert EYRAUD			X	Alain Perrot
Monsieur Mathias LAVOLE			X		Monsieur Stéphane GUSMEROLI			X	
Monsieur GENTIL Pascal			X		Monsieur BOURDIER Gilles			X	

Objet : Avenant 4 à la Convention du Conseil Départemental de l'Isère de mise à disposition de services

Vu, la délibération N° BS-2019-05 du 20 juin 2019,

M Le Président explique que :

- Le Conseil Départemental de l'Isère a mis en place en 2019 une plateforme d'ingénierie hydraulique pour les syndicats mixtes structurants dont le S.I.A.G.A.,
- Le Conseil Départemental de l'Isère a transmis au S.I.A.G.A., un avenant N° 4 à la convention de mise à disposition de services pour l'élaboration du dossier de candidature de PAPI d'intention du Guiers et la structuration et l'administration d'un système d'informations géographique (SIG).
- Pour l'année 2023, la contribution forfaitaire est actualisée selon la décomposition suivante :

Fonction	Grade et expérience	Coût salarial chargé annuel temps plein	Quotité de temps de travail	Nombre de mois	Coût
Chargée de projet	Ingénieure expérimentée	55 695 €	20%	12/12	11 139 €
Technicien SIG	Technicien expérimenté	38 820 €	20%	4/12	2 588 €
Total					13 727 €

M Le Président :

- **Rappelle** l'accompagnement du Département de l'Isère pour la structuration de la compétence GEMAPI autour de 4 grands syndicats mixtes sur le territoire, dont le S.I.A.G.A.,

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical,

- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires,
- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant 4 à la convention et les pièces relatives à ces contrats.

Fait et délibéré en séance
 Le 08/11/2023

Fait et délibéré en séance, le 08/11/2023

Le secrétaire de séance
Williams Dufour



Le Président
Jean-Louis Reynaud



Publiée le : 14/11/2023

Transmise au Représentant de l'État le : 14/11/2023

M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.